

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

#### **DELIBERATION N°2020.00070**

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE SAINT-GALMIER ET CHAMBOEUF

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 94

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES. Mme Nicole AUBOURDY. M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER. BERROUKECHE, M. Eric BERLIVET, Mme Nora Bernard BONNET, BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, Paul CORRIERAS, Jean-Noël CORNUT, M. Μ. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY. Mme Sylvie FAYOLLE. M. Jean-Claude FLACHAT. Mme FOREST, Mme Andonella FLECHET, Nicole M. Guy FRANCON, FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON. M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, GUYOT. JACQUEMET, Christiane M. Rémy М. Daniel Mme JULIEN, Delphine Laurence JUBAN. M. Christian Mme JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU. Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, SCHNEIDER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain Mme Nadia SEMACHE. SOTTON. M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel EN TORGUES M. Stéphane VALETTE, M. Alain Mrne Anne-Françoise VIALLON M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA VERCHERAND, Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200TT0-2020012T-02020000T010

DATE D'AFFICHAGE: 04 Novier 2020

# Pouvoirs:

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS, M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN, Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

#### Membres titulaires absents excusés :

Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle Luc JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON, Mme OUCHAOUA, Yves MORAND, Djida Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

## **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020**

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES EAUX USEES - COMMUNE DE SAINT-GALMIER ET CHAMBOEUF

La gestion du service public du traitement des eaux usées de Saint-Galmier et Chamboeuf est actuellement déléguée à la société SUEZ EAU FRANCE par un contrat de délégation par affermage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'analyse de conformité du système d'assainissement de Saint-Galmier pour l'année 2018 fait apparaître plusieurs pics de charge organique supérieurs à 10 000 équivalents-habitants (EH). C'est pourquoi, dans l'attente des études de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration, la Direction Départementale des Territoires de la Loire rattache le système d'assainissement de Saint-Galmier à la tranche supérieure d'obligations (système d'assainissement compris entre 10 000 EH et 30 000 EH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les mesures d'autosurveillance règlementaire sont donc augmentées pour certains paramètres.

Il convient ainsi de modifier les conditions de rémunération de SUEZ EAU FRANCE telles que prévues dans le contrat de délégation, le coût de cette prestation s'élevant à 1 280 € HT par an.

L'impact sur le tarif appliqué à l'usager est de +0.23 € sur la part fixe qui passe de 14.28 € HT à 14.51 € HT.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant permettant de fixer la nouvelle rémunération du délégataire.

#### Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement Traitement des eaux usées Communes de Saint-Galmier et Chamboeuf;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- <u>les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 article 611 du budget annexe Assainissement.</u>

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU